

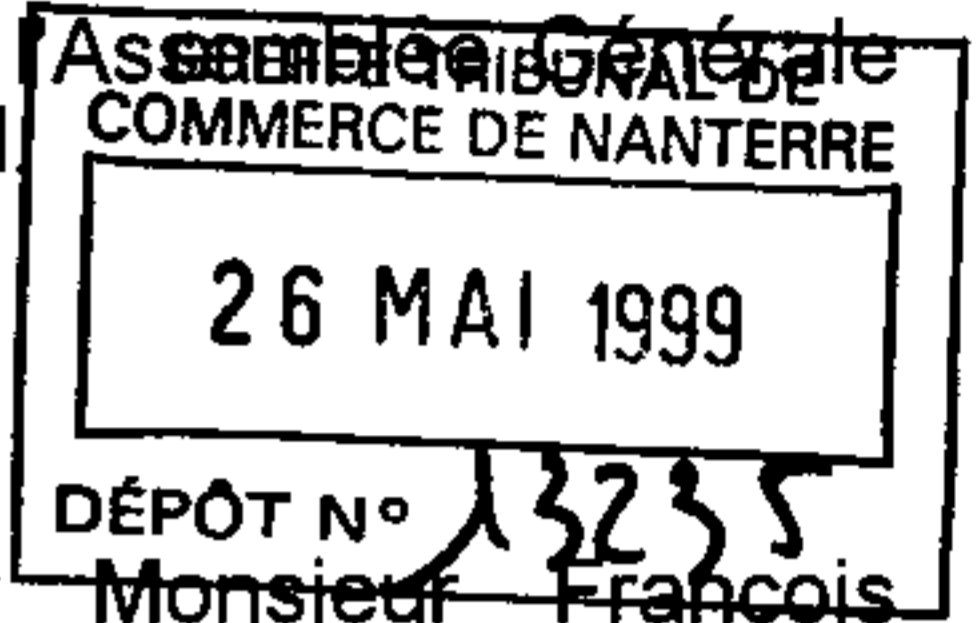
modif AA - Clgr de l'ordre

GE 1.019

Société Anonyme au capital de F. 250.000
Siège social : 61, avenue Jules Quentin - NANTERRE (Hauts-de-Seine)
410.335.855 R.C.S. NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 10 MAI 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf et le dix mai à l'issue de
tenue ce jour, le conseil d'Administration s'est réuni, au siège social



Sont présents :

Monsieur Patrick RICHARD

La Société Groupe GTM, Administrateur, représentée par
Monsieur François CHENEVIER,

La Société RECIM, Administrateur, représentée par M. Jean-Luc LE FOUILLER.

Les Administrateurs décident de nommer en qualité de président de séance M. Patrick RICHARD, lequel constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 25 mars 1999 est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, les Administrateurs décident de nommer M. Patrick RICHARD en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi reconnaît au Président.

Monsieur Patrick RICHARD remercie le Conseil de sa confiance, il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et indique qu'il n'est atteint par aucune des incompatibilités prévues par la loi, et précise que les pouvoirs précédemment délégués continuent leur plein effet avec la même durée de validité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

certifié conforme


PATRICK RICHARD

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf et le dix mai à dix heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social sur convocations faites par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme Mandataire.

Monsieur François CHENEVIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jérôme TOLOT pour Groupe GTM et Monsieur Patrick EISNER pour GTM C-I, les deux Actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme Mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Denyse DEBESE est choisie comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme M. Patrick RICHARD en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de trois années, en remplacement de M. François CHENEVIER dont le mandat est arrivé à échéance.

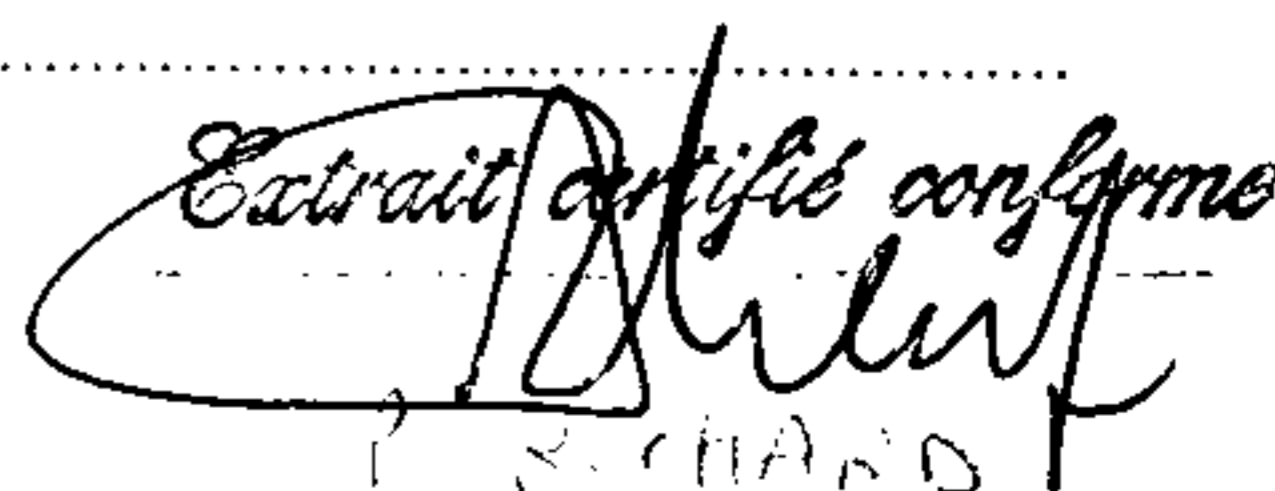
Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002 appelée à délivrer sur les comptes de l'exercice 2001

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente réunion à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
Extrait certifié conforme

P. RICHARD



Nanterre, le 10 mai 1999

Monsieur le Président de la Société
GE 1019
61, avenue Jules Quentin

92000 NANTERRE

DD/VM/GROUPE GTM

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous informer qu'à dater de ce jour, le Représentant Permanent de la société GROUPE GTM au Conseil d'Administration de la Société GE 1019 sera :

Monsieur François CHENEVIER
demeurant à VERSAILLES (Yvelines), 3 rue Sainte Victoire,

en remplacement de M. Patrick RICHARD

La présente lettre vous sera adressée en trois originaux, dont deux sont destinés au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

J. TOLOT
Directeur Général

